

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES  
POUR BÂTIR UN MONDE  
VIABLE ET ENVIABLE

6

**Vers une politique socio-économique  
responsable pour un monde juste**



**Les principes fondateurs de notre système de protection sociale ont été élaborés au cours des Trente glorieuses. Or, fragilisé par le chômage de masse et l'individualisation de la société alors qu'il est fondé sur l'acquisition de droits exclusivement au travers de l'emploi ou de son conjoint, il ne parvient à empêcher qu'une partie croissante de la population se retrouve en situation de pauvreté. Par ailleurs, il fait l'objet d'attaques régulières de la part de gouvernements et de syndicats acquis au néolibéralisme. Plutôt qu'à un ensemble de réformes mineures, c'est à une remise à plat de la protection sociale qu'il faut procéder, pour en adapter les structures aux transformations constatées du monde.**

**Par ailleurs, devant la rapidité des évolutions sociales ainsi que devant l'impasse d'une gouvernance refusant les fondamentaux écologiques, des transformations profondes de notre politique socio-économique sont nécessaires.**

*« Il faut repenser un nouvel acte de l'État Providence, comme il y a eu la Sécurité Sociale en son temps. »*

Cynthia Fleury sur France Info, décembre 2016

### ► EXPÉRIMENTER LE PARTAGE DE L'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Pôle Emploi est passé de 3,7 millions en 2008 (toutes catégories confondues, Outre-mer inclus) à 6,5 millions aujourd'hui. Réagir est urgent pour éviter une explosion de la société française. La croissance est en tendance baissière depuis 40 ans, et aucune des politiques menées dans notre pays n'a su entraver cette tendance macroéconomique largement exogène (peu dépendante des politiques adoptées par la France). L'activité baisse et le paysage technologique est en train de bouleverser la situation : l'incroyable augmentation de la productivité via l'automatisation, puis l'informatisation, puis la numérisation et maintenant la robotisation, implique une diminution forte du nombre d'emplois salariés. Conclusion : l'évolution spontanée de l'économie ne va pas permettre, quelles que soient les politiques menées, à endiguer cette crise de l'emploi, et les mesures économiques habituelles basées sur un retour de la croissance constituent un pari insensé en déphasage avec le fonctionnement constaté de l'économie, et démontrent une incompréhension de l'urgence.

Résorber le chômage, sans pour autant créer des millions de travailleurs pauvres comme en Allemagne (ou les mini-jobs ont permis d'améliorer les indicateurs de chômage mais ont fait augmenter le taux de pauvreté), implique de partager l'emploi : chacun-e travaille moins pour que tou-te-s travaillent mieux. C'était d'ailleurs là la promesse historique de la technologie : permettre aux hommes de dégager plus de temps pour des choses utiles à la société et génératrices de bien-être individuel et collectif. La baisse généralisée du temps de travail est une solution logique qui va dans le sens de l'Histoire.

Toutefois, elle se heurte à deux oppositions : d'un côté la plupart des salariés ne peuvent envisager une baisse de pouvoir d'achat consécutive à une baisse de temps de travail, de l'autre les employeurs ne peuvent envisager une hausse du coût du travail. Une option permet de s'affranchir de ces deux oppositions : c'est le couplage avec le revenu universel.

D'où la pertinence d'organiser une expérimentation à grande échelle du partage de l'emploi, dans une optique de généralisation rapide, prenant en compte les principes suivants :

- Instaurer une nouvelle durée légale du travail à 30 h/semaine, à salaire horaire constant
- Mettre en œuvre simultanément le revenu universel, afin de compenser, pour les revenus faibles ou intermédiaires, le manque à gagner lié à la baisse de salaire
- Annualiser la durée légale du temps de travail en fonction d'accords de branche (en instaurant des plafonds légaux hebdomadaire et mensuels) et mettre en place un crédit d'épargne temps

## ► EXPÉRIMENTER UN REVENU UNIVERSEL

Le revenu universel répond à de nombreux besoins. Il permet une redistribution financière vers les personnes les plus défavorisées, qu'il contribue à sortir de leur précarité. Il facilite l'aventure de la création d'une entreprise. Il assure au monde agricole en difficulté un complément de revenu. Le principe en est simple et donc peu coûteux à gérer, permettant des économies budgétaires par la suppression ou par la simplification d'organismes existants de protection sociale.

En remplaçant les aides aux familles (hors aides spécifiques telles les aides au logement), ainsi que le RSA et la retraite de base de la sécurité sociale, il constitue un socle simple et universel de protection sociale, indépendant de l'activité professionnelle. Par rapport au coût des prestations qu'il remplace, le surcoût du revenu universel est financé au moyen d'une part d'économies budgétaires liées à la simplification administrative induite et d'autre part de mesures liées à la fiscalité détaillées dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* ».

Les simulations couplant la mise en œuvre du revenu universel et du partage de l'emploi montrent qu'il est possible de maintenir le montant du SMIC horaire brut à son niveau actuel. De nouveaux taux de cotisations sociales, identiques dans le public et le privé par souci d'équité et de simplification, sont ajustables pour que le revenu global des salariés, c'est à dire le cumul du revenu universel et de la rémunération nette, soit en augmentation significative pour les plus bas salaires (1 à 2 fois le SMIC), équivalent pour les salaires médians (2,5 à 3 fois le SMIC) et baisse progressivement et proportionnellement au temps de travail pour les plus grosses rémunérations.

Nous proposons de mettre en place des expérimentations du revenu universel dans une optique de généralisation rapide, autour du canevas de base suivant :

- Un revenu universel adulte de 600 € lors de sa mise en place, augmentant progressivement au fil des années, en fonction de l'équilibre budgétaire constaté et prévisible, pour atteindre le niveau du seuil de pauvreté à 50 %
- Un revenu universel enfant et un revenu universel adolescent, respectivement de 200 € et 400 €, dont 20 % seront placés sur un compte bloqué générateur d'intérêts au taux du livret A, pour constituer un capital disponible à la majorité du titulaire
- Un revenu universel senior de l'ordre de 1200 € se substituant de manière égalitaire à la retraite de base, avec un mécanisme de transition pour maintenir les droits déjà acquis
- Un principe d'universalité qui le rend applicable à tout résident fiscal plutôt qu'aux porteurs de la nationalité (ce qui exclut les expatriés qui payent des impôts à l'étranger, mais inclut les étrangers résidents fiscaux en France)
- Une attribution aux gens du voyage et aux personnes sans domicile fixe de nationalité française

### ► Infographie montrant comment couplage du revenu universel et du partage de l'emploi constituent, dans le cas d'une petite entreprise, un système gagnant-gagnant :

<http://www.descitoyensalassemblee.fr/tous-gagnant/>

## ► RÉFORMER EN PROFONDEUR LA PROTECTION SOCIALE

Le financement des champs de la protection sociale autres que le revenu universel sera, comme aujourd'hui, assuré par des cotisations sociales prélevées sur le travail.

La santé (maladie, accident du travail, handicap, dépendance, maternité) restera gérée par une caisse universelle d'assurance maladie, unique et couvrant l'ensemble de la population salariée.

L'assurance chômage et un fonds de formation professionnelle des demandeurs d'emploi seront gérés par Pôle Emploi.

La retraite complémentaire obligatoire publique par points sera gérée par une caisse unique pour toute la population, pour limiter les difficultés administratives que rencontrent aujourd'hui les polypensionnés. Une méthodologie de transition pour le système de retraite permettra de maintenir le pouvoir d'achat des ménages de retraités ou de personnes proches de la retraite. Les droits actuellement acquis auprès des autres caisses de retraite seront convertis et préservés, afin que nul ne soit perdant dans la réforme.

Nous proposons de simplifier le dispositif de protection sociale, avec quatre établissements :

- Le revenu universel
- La santé (maladie, accident du travail, handicap, dépendance, maternité)
- Pôle Emploi (assurance chômage et fonds de formation professionnelle des demandeurs d'emploi)
- La retraite complémentaire (caisse unique publique, avec mécanisme de transition pour maintenir les droits déjà acquis dans le régime actuel)

Fusionner tous les régimes d'assurance maladie.

Remplacer les aides aux familles (hors aides spécifiques telles les aides au logement), le RSA et la retraite de base par le revenu universel.

## ► FINANCER CES RÉFORMES PAR DIVERSES ÉCONOMIES INDUITES ET PAR LA FISCALITÉ

Son financement est assuré :

- Pour environ 50 %, par les crédits actuellement affectés aux allocations remplacées par le revenu universel : aides aux familles (hors aides spécifiques), RSA la retraite de base
- Pour environ 25 %, par la réduction ou la suppression d'aides publiques (allocations chômage, dépenses de maladie ou d'accident du travail, etc.)
- Pour environ 5 %, par les économies sur le fonctionnement des services administratifs
- Pour environ 20 %, par la fiscalité et la redirection d'aides publiques

En effet, cette réforme permet une amélioration globale de l'état de santé de la population, notamment par l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et par la diminution du stress d'ordre professionnel ou financier. L'expérience menée dans le cadre du projet *Mincome* à Winnipeg et à Dauphin (Canada) de 1974 à 1979, montre une baisse de la fréquentation des hôpitaux de 8,5 %, que ce soit pour des accidents du travail, des accidents de la voie publique ou des violences domestiques.

- ▶ **Étude sur l'expérience menée au Canada, « *The Town with No Poverty — Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment. University of Manitoba, February 2011* », par Evelyn L. Forget :**

<http://docplayer.net/2517349-The-town-with-no-poverty.html>

## ▶ RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT

Ajouter la valorisation du bénévolat d'accompagnement et de soutien des familles et des personnes vulnérables. Pour ce faire, permettre aux salariés bénévoles de faire reconnaître leur parcours bénévole dans le Compte d'engagement citoyen (CEC) au sein du Compte personnel d'activité (CPA), et promouvoir les bonnes pratiques des entreprises pour faciliter le bénévolat, dans le cadre de leurs démarches de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : mécénat de compétences, flexibilité dans les carrières, entraide entre salariés.

- ▶ **Cette mesure est portée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :**

<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1746&mobile=web>

Dédier des financements publics nécessaires à la formation des bénévoles dans et au-delà du CEC.

S'inspirer d'initiatives européennes valorisant le bénévolat : avantages culturels voire incitations fiscales.

- ▶ **Ces mesures sont portées par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**

[http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60\\_propositions\\_pr\\_une\\_economie\\_citoyenne\\_contribution\\_udes\\_0.pdf](http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf)

## ▶ COMPLÉTER L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE (ESS) D'UN VOLET ÉCOLOGIQUE (ESSE)

Réformer l'Économie sociale, solidaire (ESS) en la complétant d'un volet écologique (ESSE) et donner aux entreprises de ce secteur des avantages incitatifs, pour orienter nos entreprises vers davantage d'équité sociale et d'utilité collective, vers le réinvestissement des bénéfices au service de projets collectifs, vers l'attention portée aux aspects écologiques, à la soutenabilité, et vers une gouvernance démocratique.

Mesurer et rendre compte des impacts sociaux et écologiques des entreprises de l'ESSE. Valoriser ces impacts, selon des critères partagés et communs, pour un choix objectivé des financeurs dans l'attribution des dotations.

- ▶ **La mesure ci-dessus est inspirée de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**

[http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60\\_propositions\\_pr\\_une\\_economie\\_citoyenne\\_contribution\\_udes\\_0.pdf](http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf)

## ► ENCADRER L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

Lancer les états généraux de l'économie du partage, en organisant une grande concertation sur ses bienfaits et dérives. Sécuriser « l'ubérisation » pour les nouveaux acteurs de cette économie collaborative.

## ► METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE DOTATION INCONDITIONNELLE D'AUTONOMIE

Mettre en place un cadre législatif permettant une réforme progressive de la fourniture des services payants de première nécessité (eau, électricité, transport...), afin de mettre en œuvre une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA), c'est-à-dire la gratuité d'une allocation individuelle de base (ou « droits d'accès et de tirage »), financée par la tarification de l'usage abusif. Cette réflexion sera menée en relation avec celle relative aux « Communs » (cf. le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* »).

Dans la pratique, à chacun-e sera alloué un droit d'usage (minimum vital) d'un certain nombre de ressources de base (eau, énergie, couverture santé, transports en commun, télécommunications et internet...); au-delà de cette dotation, la tarification sera progressive et fonctionnera par seuils successifs, les tarifs augmentant significativement pour les tranches supérieures, dans lesquelles l'usage excessif de ressources sera considéré comme du mésusage et surfacturé.

## ► APPLIQUER LES MESURES ÉNONCÉES DANS LE MANIFESTE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS

Nous soutenons les préconisations du collectif des *Économistes atterrés* ; notamment :

- Accroître fortement l'imposition des très hauts revenus pour décourager la course aux rendements insoutenables. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* ».)
- Réaliser un audit public et citoyen des dettes publiques, pour déterminer leur origine et connaître l'identité des principaux détenteurs de titres de la dette et les montants détenus. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 10, « *Une finance régulée au service de l'économie réelle* ».)
- Renforcer les contre-pouvoirs dans les entreprises pour amener les directions à prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 12, « *Un cadre rénové pour humaniser et dynamiser les entreprises* ».)
- Réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis des marchés financiers, en développant une politique publique du crédit – taux préférentiels pour les activités prioritaires au plan social et écologique. (Une mesure également développée dans le livret thématique n° 12.)

► <http://www.atterres.org/sites/default/files/manifeste.pdf>



► **Nous remercions M. Patrick Colin de Verdière pour ses travaux sur le revenu universel, le partage de l'emploi et la réforme de la protection sociale, dont nous utilisons les principes :** voir <http://tiny.cc/reforme-sociale>.